

## REGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS « MULTI WHEEL »

Le présent règlement édicte les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques applicables au Concours « Multi Wheel ». Pour le surplus, il est renvoyé au « Règlement Général des Concours de la Société » joint en annexe. Ce règlement fait partie intégrante des conditions applicables aux concours et est disponible à l'adresse URL suivante <https://www.circus-casino-places.be/>.

La participation au présent concours présuppose la prise de connaissance ainsi que l'acceptation complète et sans réserve du présent Règlement particulier et du Règlement Général des Concours. Toute revendication ou contestation postérieure à la participation du joueur sur les éléments de ceux-ci ne seront pas acceptées.

**A. Nom du concours** : Multi Wheel (ci-après le « Concours »)

**B. Organisateur** : La société anonyme CIRCUS BELGIUM, ayant son siège social à 4000 Liège, rue des Guillemins 129, numéro d'entreprise BCE 0451.000.609. (ci-après, la « Société »)

**C. Durée du Concours** : Du 6/01/2025 à 7h00 au 13/01/2025 à 7h00

**D. Lieu du Concours** : L'ensemble des salles de jeux, établissements de Classe II, CIRCUS CASINO

**E. Limites territoriales** : Territoire belge

**F. Conditions de participation** :

- Être présent obligatoirement dans un établissement de classe II Circus Casino participant au Concours ;
- Remplir correctement un bulletin de participation avec toutes les données demandées, entre le 06/01/2025 à 7h00 et le 13/01/2025 à 7h00 ;
- Chaque participant ne peut déposer qu'un seul et unique bulletin par personne, par jour et ce, pour l'ensemble des établissements de classe II Circus Casino confondus pendant la durée du Concours ;
- Déposer le bulletin de participation dans une des urnes mises à disposition ou le remettre en main propre au personnel de l'établissement de classe II Circus Casino, qui le déposera dans l'urne ;
- Lancer une fléchette et réussir à la planter dans un des segments de la cible sous la surveillance d'un membre du personnel de l'établissement de classe II Circus Casino ;

**G. Déroulement du Concours**

1. La participation au Concours s'effectue exclusivement en présentiel au sein des établissements de classe II Circus Casino en respectant les étapes reprises ci-après :

- Compléter le bulletin de participation au Concours correctement et complètement en y indiquant les informations personnelles requises. Tout bulletin de participation non conforme (illisible, raturé, incomplet, déchiré, photocopié, ou autre manœuvre frauduleuse) invalidera automatiquement la participation;

- Répondre correctement aux deux questions de culture générale présentes sur le bulletin de participation et déposer ce dernier dans une des urnes mises à disposition au sein de l'établissement de classe II Circus Casino;
- Participer au jeu de fléchette. Le joueur devra réussir à planter une fléchette dans l'un des segments de la cible ;
- Du lundi 6/01/2025 à 7h au dimanche 12/01/2025 à 7h, chaque joueur ayant complété l'ensemble des actions susmentionnées avec succès pourra actionner la roue une fois par jour afin de déterminer le multiplicateur qui lui sera appliqué. Les multiplicateurs obtenus lors des différentes participations journalières s'additionnent.
- Du dimanche 12/01/2025 à 7h01 au lundi 13/01/2025 à 7h, chaque joueur ayant complété l'ensemble des actions susmentionnées avec succès pourra actionner la roue présente au sein de l'établissement de classe II Circus Casino une unique fois. Le segment sur lequel la roue s'arrêtera permettra de déterminer le montant en euros gagné. Le multiplicateur ou la somme des multiplicateurs obtenus tout au long de la semaine sera appliqué à ce montant afin de déterminer le prix obtenu par le participant.

## 2. Détermination du ou des gagnant(s) et détermination et attribution des prix :

Le prix sera attribué au participant que pour autant que l'ensemble des conditions de participations susmentionnées aient été complétées. Le prix sera déterminé par le montant en euro indiqué sur le segment sur lequel la roue s'arrête auquel sera appliqué le multiplicateur ou la somme des multiplicateurs obtenus tout au long de la semaine par le participant.

Du lundi 6/01/2025 à 7h au dimanche 12/01/2025 à 7h, les prix (multiplicateurs) possibles sont les suivants :

- 1 segment **X10**
- 5 segments **X3**
- 8 segments **X2**
- 10 segments **X1**

Du dimanche 12/01/2025 à 7h01 au lundi 13/01/2025 à 7h, les prix possibles sont les suivants :

- 2 segments **7€**
- 4 segments **5€**
- 8 segments **3€**
- 10 segments **2€**

Le prix sera distribué en cash au gagnant par le personnel de l'établissement de classe II Circus Casino.

## 3. Nombre déterminé de prix :

Durant toute la période du concours, les prix sont limités. Cela signifie que, du dimanche 12 janvier 2025 à 7h01 au lundi 13 janvier 2025 à 7h, un certain nombre de prix seront disponibles. Une fois ce quota épuisé, les prix ne seront plus accessibles sur la roue :

- « Perdu »
- 150 x « 7€ » maximum par Circus Casino
- 150 x « 5€ » maximum par Circus Casino
- 150 x « 3€ » maximum par Circus Casino
- 150 x « 2€ » maximum par Circus Casino

#### H. Protections des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants communiquées à la Société dans le cadre du Concours sont traitées par la Société à des fins de marketing (marketing relatif à l'offre de nouveaux jeux et paris en ligne, en ce compris l'envoi de SMS, appels téléphoniques, newsletters papier ou électroniques).

La Société consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible ici: <https://www.circus-places.be/en/privacy-policy/>

Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing"). Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par CB.